

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRINX DES ABONNEMENTS**  
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 12 fr. 50. Six mois, 23 fr. — Un an, 50 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus  
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

**REDACTION ET ADMINISTRATION**  
17, RUE NEUVE, 17  
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

**PRINX DES ANNONCES**  
Annonces : la ligne, 250 c. — Réclames : 300 c. — Faits divers, 500 c.  
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 29 MAI 1884

### LA LOI MILITAIRE

M. le baron Reille a, dès le premier jour, dirigé contre le nouveau système de recrutement préconisé par la commission de l'armée toutes les objections que suggèrent à la fois la science militaire, le patriotisme et le bon sens. Les orateurs qui ont combattu le projet n'ont fait que développer les considérations auxquelles l'éloquent et vaillant député du Tarn avait prêté l'appui de son énergique parole. Toute l'argumentation de MM. Ribot et Margaine roule, en effet, sur l'impossibilité d'incorporer intégralement le contingent annuel dans l'armée. Cette impossibilité est telle, dit M. Ribot, que la deuxième portion du contingent qui était de 25,000 hommes il y a deux ans, a été portée en 1883 par le général Campenon à 30,000. De même pour le licenciement de la classe arrivée au terme de son service. M. le ministre de la guerre va libérer la classe de 1879 trois mois avant les grandes manœuvres. Pourquoi ? Jugerait-on par hasard que les grandes manœuvres sont superflues ? Nullement ; mais l'argent manque. Eh bien ! si les nécessités budgétaires ne permettent aujourd'hui d'incorporer 100,000 hommes qu'à la condition de multiplier les congés et d'anticiper la libération des classes, comment le ministre de la guerre s'y prendra-t-il pour immatriculer 25,000 hommes de plus ? Ou trouvera-t-il le supplément de 80 millions qu'exigerait une telle mesure ?

Mais ce n'est pas tout. L'année dernière, en même temps que la politique de la France à l'étranger devenait plus expansive, chacun sentait, instinctivement, qu'il fallait fortifier l'instrument avec lequel nous pouvions maintenir cette puissance. Tout le monde disait : « Il nous faut une armée coloniale ! » Eh bien ! qui pense maintenant à cette armée ? Au mois d'octobre dernier, M. le général Campenon demandait lui-même que la loi sur l'armée coloniale passât avant la loi sur le recrutement. Comment se fait-il que le même général se désavoue si vite et demande en ce moment à la Chambre d'écarter tous les ans 125,000 hommes avant d'avoir déterminé l'effectif de l'armée coloniale et fixé le crédit qui devra être ouvert pour l'entretien de cette armée ?

Cette énergie et loyale mise en demeure, M. le général Campenon a l'opposé que des boutades. Plus impuissant encore que le général Thibaudin, M. Campenon a consterné ses meilleurs amis par les pataugas et le dévouement à sa réponse. C'est un lansquenet mal appris, qui débite péniblement les sophismes que lui a soufflés un chef de bureau.

Adversaire résolu de la loi, Mgr Freppel n'a pas invoqué contre elle les exigences financières ; il a choisi un autre terrain. Aux yeux de l'éminent prélat, le système de la nation armée est un système barbare, renouvelé des Huns et des Vandales. Qu'au lendemain d'Iéna, le baron de Stein et Scharnhorst aient dû créer l'organisation qui régit encore aujourd'hui la Prusse, peut-être ont-ils eu raison ; mais il est permis de se demander si l'idée de l'armée-colonne, au lieu d'être en progrès, n'est pas sur son déclin. Est-ce un savant écrivain de l'Allemagne, le major de Goltz, dont M. Keller appréciait récemment l'ouvrage, ne prédit pas déjà l'inductible avènement de quelque nouvel Alexandre qui, à la tête d'une phalange d'hommes parfaitement disciplinés, poussera devant lui les masses éberluées ? On objecte, il est vrai, la catastrophe de 1870. Mais ce n'est point l'organisation militaire d'alors qui nous a trahis ; l'impéritie du commandement a seule fait tout le mal. Nation armée ou armée restreinte, le résultat eût été le même. Avec les forces militaires dont nous disposons à l'heure qu'il est, la France peut soutenir la lutte avec autant de sécurité que d'honneur. Pour obtenir le respect de nos adversaires, il n'est pas nécessaire d'imposer à notre pays une loi qui compromettrait son avenir intellectuel et scientifique. Le principe de l'équivalence des charges a sauvegardé jusqu'ici le recrutement des classes libérales. N'abandonnons pas ce principe et ne sacrifions pas les intérêts de la civilisation à un militarisme grossier qui nous ferait choir.

Ainsi s'exprime Mgr Freppel, aux applaudissements de la droite et même de la gauche. Subjugués, en effet, par l'éloquent langage de l'évêque d'Angers, les opportunistes ne peuvent empêcher de battre des mains. Mais, l'émotion calmée, la politique reprend son empire. Au vote, la majorité presque tout entière se range derrière M. Ballue et ratifie les principes dont elle vient d'applaudir la condamnation.

Le très beau discours prononcé hier par M. Jules Simon a produit une si vive impression qu'il est permis d'espérer maintenant que le Sénat refusera de passer à la discussion des articles du projet de loi, et que le divorce et M. Naquet devront attendre des jours meilleurs. Comme à la séance de la veille, il y avait hier dans les tribunes un public féminin qui semblait suivre le débat avec le plus vif intérêt. Médiocrement satisfait de l'éloquence de M. Jules Simon, il est probable que demain l'argumentation de M. le garde des sceaux en faveur du di-

voice lui plaira davantage ; la question, pour ces dames, n'est pas une question d'art et de bon goût. Si le Sénat, comme nous l'espérons, refuse purement et simplement de passer à la discussion des articles, il donnera une leçon mortelle au gouvernement, qui a pris en main la cause de M. Naquet et de ses infortunés clients. Si, au contraire, les articles sont discutés, un à un, le débat fera ressortir toutes les sottises dont le projet est émaillé ; détestable dans son principe, il est ridicule dans la plupart de ses détails. D'une manière ou d'une autre, nous croyons que le Sénat en fera justice.

« Employer, dans un esprit de parti, toutes les influences administratives ; faire un gouvernement d'influences créées, dans chaque département, une sorte de seigneur suzerain, le plus souvent sénateur ou député, quelquefois candidat malheureux, auquel préfet, procureur, tribunaux, tout doit obéir, et qui distribue les places, les exemptions de service et les bureaux de tabac ; compenser par cette sorte de pouvoir ce qu'on perd du côté du crédit dû aux convictions ; tel est le système actuellement en faveur. »

### MORT DE M. D'HAUSSONVILLE

Nous avons le regret d'apprendre que M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française et sénateur inamovible, a succombé à la congestion pulmonaire qui, dès le premier jour, avait pris un caractère des plus graves. Il est mort hier matin, à neuf heures, dans son hôtel, 9, rue Louis-Claude, à Paris. M. d'Haussonville, qui, dès 1835, avait combattu le régime impérial dans un journal publié à Bruxelles, fut poursuivi en Belgique même par les ordres de Napoléon III et se défendit dans une retraite à Bruges, puis à Paris. Il fut élu député de la Seine à Paris, le 27 mai 1876. Il était fils du pair de France de ce nom, mort en 1846. Il embrassa fort jeune la carrière diplomatique et remplit les fonctions de secrétaire d'ambassade à Bruxelles, à Turin et à Naples. Nommé, en 1849, député de Provençaux et réélu en 1854, il prit une part active aux travaux de la Chambre. La révolution de février le fit rentrer dans la vie privée. M. d'Haussonville, qui, dès 1835, avait combattu le régime impérial dans un journal publié à Bruxelles, fut poursuivi en Belgique même par les ordres de Napoléon III et se défendit dans une retraite à Bruges, puis à Paris. Il fut élu député de la Seine à Paris, le 27 mai 1876. Il était fils du pair de France de ce nom, mort en 1846. Il embrassa fort jeune la carrière diplomatique et remplit les fonctions de secrétaire d'ambassade à Bruxelles, à Turin et à Naples. Nommé, en 1849, député de Provençaux et réélu en 1854, il prit une part active aux travaux de la Chambre. La révolution de février le fit rentrer dans la vie privée.

M. d'Haussonville fut élu sénateur inamovible le 15 novembre 1878. Membre du centre droit, il prit assez souvent la parole, notamment dans toutes les questions algériennes. M. d'Haussonville fut élu sénateur inamovible le 15 novembre 1878. Membre du centre droit, il prit assez souvent la parole, notamment dans toutes les questions algériennes. M. d'Haussonville fut élu sénateur inamovible le 15 novembre 1878. Membre du centre droit, il prit assez souvent la parole, notamment dans toutes les questions algériennes.

Comme académicien, il eut à répondre à M. Camille Rousset (1872) et à M. Alex. Dumais (1876). Il a publié trois ouvrages importants : *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848* ; *Le stoïcisme de la réunion de la Lorraine à la France* ; *l'Église romaine et le premier Empire*, qui contient toute l'histoire du Concordat avec des documents nouveaux et curieux. On lui doit aussi une *Lettre aux conseils généraux* (1850), brochure qui eut une vive sensation. Il avait épousé la princesse de Broglie, née en 1818, qui était fille de duc Victor et sœur du duc Albert, qui a publié un roman apprécié, sous le titre de *Robert Emmet*. Mme Louise d'Haussonville était morte il y a un an environ. Le mort de M. d'Haussonville porte à deux le nombre des sièges d'inamovibles vacants. Les obsèques de M. le comte d'Haussonville auront lieu demain vendredi, à midi, très précis, à l'église Saint-Clément. Le corps partira le lendemain, samedi, pour le château de Gury (Seine-et-Marne), où il sera inhumé. Aujourd'hui, jeudi, en signe de deuil, l'Académie française ne tiendra pas sa séance hebdomadaire habituelle.

### REVUE DE LA PRESSE

**L'âme française**  
A propos de la reprise de *Bérénice*, M. J.-J. Weiss publie, dans son feuilleton du *Journal des Débats*, une étude très intéressante et très littéraire qui se termine par un passage que nous tenons à reproduire :

« C'est Louis que Bérénice évoque devant nos yeux lorsqu'elle nous retracer  
Ce port majestueux, cette douce présence ; c'est le roi de 1670, objet de surprise et de crainte pour l'Europe, amoureux, escorté des Muses, guidé par la Sagesse, couronné par la Victoire, n'ayant encore donné en nul excès, tout à l'État et au bien de l'État, et qui, pour coup d'essai, venait de conquérir la Flandre en deux mois et la France-Comté en trois semaines. Tout alors en France était jeune comme le roi ; et justement les pleurs que fait verser Bérénice, les fêtes qui y sont célébrées, les hauts faits de guerre qui y retentissent sont des pleurs, des fêtes et des exploits guerriers de la jeunesse. »

Aussi en 1670 le succès fut grand d'une pièce où les générations nouvelles reconnaissent leur image, tandis que les anciens, les gens du temps de Richelieu et de Mazarin, s'en tenaient à Corneille. La tragédie de Racine, reprise en 1724, avec la Gaussin dans Bérénice, obtint des suffrages aussi chaleureux qu'à l'origine. Elle a beaucoup occupé le dix-huitième siècle, jusque vers son déclin. Jean-Jacques en a bien parlé. Voltaire, un jour, à la lecture de Bérénice, vit se mouler les yeux du grand Frédéric. Et maintenant ? Lundi dernier, à l'Odéon, le public aux beaux endroits était captivé et recueilli plutôt qu'ému ; il ne s'abandonnait pas ; je ne sais quelle surprise ou quel défaut d'initiation le retenait ; je n'ai pas senti dans la salle d'absolu assoupissement.

« Je ne pouvais m'empêcher de me rappeler l'anecdote que conte M. Paul Mesnard, et dont il a vérifié l'authenticité. A l'une des représentations de la pièce, données par les Comédiens du roi, au commencement du dix-huitième siècle, un soldat de garde au théâtre et qui, de l'endroit où il faisait faction, pouvait voir et entendre Bérénice, fondit tout à coup en larmes, publia la consigne et laissa tomber son arme. Cherchez-moi aujourd'hui un tel soldat. Vous pourriez bien mettre à sa place son colonel lui-même, voire le général commandant le corps d'armée ; leur trouble à Bérénice serait médiocre, et la consigne en sortirait saine et sauve. C'est que depuis cent ans l'assiette de l'âme française s'est gravement déplacée, quelque chose aussi s'y est altéré, et c'est surtout dans ce dernier quart de siècle que l'altération a été rapide et continue. — J.-J. Weiss »

Quelles sont, dit la *Gazette de France*, les causes de cette altération ; nous engageons M. J.-J. Weiss, le fin et délicat lettré du *Journal des Débats*, les recherches dans les articles que publie au *Voltaire* un autre J.-J. Weiss homme de talent, lui aussi, mais consacrant ses qualités à la défense des doctrines, des idées et des hommes qui ont si gravement altéré l'âme française et compromis le prestige de notre pays.

Le J.-J. Weiss des *Débats* croit-il que le meilleur moyen de relever ce qui tombe, de corriger ce qui s'altère, soit de demander avec J.-J. Weiss de la *Voltaire* la suppression de l'article 8.

Ce n'est pas en condamnant la France à l'opportunisme obligatoire que l'on rendra au Français, depuis le soldat qui monte sa consigne jusqu'au général qui commande un corps d'armée, le sentiment des beautés et des grandeurs nationales. Les armes tombent des mains à quelques-uns, non sous l'émotion d'un noble sentiment, mais sous une impression de dégoût.

Tout s'altère, parce qu'il n'y a plus depuis de longues années, parmi ceux qui s'intitulent les hommes de la société moderne, que d'effrontés calomnieux de notre histoire, de cyniques ambitieux spéculant sur les haïnes et les passions de la foule pour renier, balayer, briser tout ce qui est une croyance, un enthousiasme, une foi.

Tout s'altère parce qu'on a frelaté le génie français et l'âme française. Il n'y a plus ni poésie, ni conquêtes, ni gloire ; le noble patrimoine du passé a été livré à tous les affamés de popularité malsaine ; on a rabaisonné tous les niveaux parce que tout ce qui s'élevait un peu par le cœur et par le sentiment excitait l'envie et provoquait les défiances des calculateurs intéressés et des brouillons imbéciles qui ont imaginé la souveraineté absolue de la force et ont proclamé que le nombre créait le droit.

**Les préparatifs du Congrès**  
Une dépêche du gouvernement adressée au régisseur du château de Versailles, lui enjoint de commencer immédiatement les préparatifs nécessaires pour la réunion prochaine du Congrès. Le Congrès sera tenu au château, dans l'ancien salon de la Chambre des députés, et non dans l'ancienne salle du Sénat. Les travaux ont commencé ce matin.

**La santé de M. Grévy**  
Le bruit a couru aujourd'hui que M. Jules Grévy, président de la République, était fortement indisposé. M. Jules Grévy souffre seulement d'une légère douleur au pied.

**On lit dans la France**  
« M. Emmanuel Arène et M. Périald ont été accusés par un journal corse de recevoir une subvention de la Compagnie Morelli. »  
« M. Arène dément, pour lui et son collègue, cette assertion, que nous avons reproduite. »  
« Nous la maintenons, offrant d'en faire la preuve. »  
« Le démenti de M. Arène n'est pas seulement inexact, il est incomplet. »  
« Il ne concerne pas, en effet, sur la tentative faite par lui auprès de la Compagnie des chemins de fer départementaux. »  
« Sur ce second point, nous sommes également en mesure de fournir des témoignages irrécusables. »  
« M. Arène est-il prêt à s'expliquer devant un jury d'honneur ? »

**Le nouveau plan d'études**  
Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs :  
« Paris, le 24 mai 1884. »  
« Monsieur le recteur, »  
« Le plan d'études adopté par le conseil supérieur en 1880 est appliqué depuis bientôt quatre années. Les rapports qui m'ont été adressés par MM. les inspecteurs généraux et les recteurs, ainsi que les observations des assemblées de professeurs, constatent à peu près unanimement que le but poursuivi par l'administration a été atteint, que les familles ont accepté avec reconnaissance les modifications introduites dans notre système d'études classiques et que les réformes opérées doivent subsister dans leur ensemble. »

« Mais il était impossible que l'expérience ne révélât pas, dans un plan aussi vaste, qui embrasse à la fois les études scientifiques et les études littéraires, quelques défauts de coordination entre les différents ordres d'enseignement. »  
« De sérieuses observations m'ayant été adressées sur ce point par les hommes les plus compétents, le moment me semble venu de tenir compte des leçons de la pratique. »  
« Le conseil supérieur a voulu que, dans l'enseignement classique proprement dit, la partie littéraire et la partie scientifique fussent coordonnées de manière à se compléter sans se nuire. Il s'en est rapporté, sur beaucoup de points, à la discrétion des professeurs, qu'il invitait à se point employer, par excès de zèle, sur le domaine de leurs collègues. La question est de savoir si ce but a été atteint. Je vous prie, en conséquence, de consulter les assemblées des professeurs des lycées et des collèges, et de leur demander si, pour l'enseignement des classes, la pondération que le conseil supérieur a voulu établir existe réellement ; si l'un aurait pas lieu d'alléger certains programmes et dans quelles limites. »  
« Vous aurez à me transmettre les réponses de ces assemblées, avec précises et aussi succinctes que possible, avant le 15 juin, et vous y joindrez votre appréciation personnelle. »  
« L'attention du conseil académique devra être appelée également sur cette question, dans sa prochaine réunion, et une commission sera chargée de préparer un rapport qui me sera transmis après avoir été approuvé par le conseil. »  
« Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très distinguée. »

**Installation de Mgr Meignan à Tours**  
Mgr Meignan, archevêque de Tours, a pris aujourd'hui possession de son siège.

**Le scandale de Mont-de-Marsan**  
M. Souque, huissier à Mont-de-Marsan, calomnieusement accusé et injustement poursuivi par le sieur Bayne, ex-procureur de la République, vient d'adresser au parquet de Mont-de-Marsan et au parquet de M. le procureur général près la cour d'appel de Pau une plainte en dénonciation calomnieuse contre M. Bayne.

### COLLISSES DU PARLEMENT

Paris, 28 mai.  
Les ministres des affaires étrangères et de la marine ont été entendus aujourd'hui par la commission de Madagascar.

M. J. Ferry a communiqué une dépêche de l'amiral Miot, datée de Tamatave, 12 mai, dans laquelle il annonce qu'il a pris, le 8, le commandement de l'escadre et que le lendemain le gouvernement Hova lui a fait transmettre des propositions de paix.

Il répondit que c'était trop tard et qu'il avait été envoyé pour exercer les droits de la France sur l'île.

En conséquence de cette réponse, l'amiral Miot a décidé de bloquer tous les forts de la côte Est de Madagascar. Ce blocus doit actuellement être complété.

On attend incessamment au ministère des nouvelles. La commission s'est ajournée à vendredi pour statuer. Il est certain que les crédits seront votés, la question de savoir si le rapport précisa ou non la ligne de conduite qui, dans la pensée de la commission, devrait être suivie, par le gouvernement.

Tous les groupes de gauche se sont réunis aujourd'hui à la Chambre, pour examiner la question de la révision.

L'union démocratique a décidé qu'elle voterait le projet tel que le gouvernement l'a présenté. L'extrême-gauche s'est prononcée pour le principe de la révision, sans délimitation par avance. La gauche radicale a pris une décision semblable. Selon elle, il faut laisser au congrès les règlements de son ordre du jour.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COLONISATION.** — La Société française de colonisation, dont nous avons fait connaître, il y a quelque temps, la création et l'objet, a constitué à Paris un comité, dont le siège est 73, boulevard de Courcelles.

Ce comité est administré par un conseil qui a pour présidents MM. Dietz-Monnin, sénateur et président de la chambre de commerce de Paris, et Wickham, adjoint au maire du deuxième arrondissement ; il compte comme membres MM. Milhet-Fontarlet, sénateur de la Réunion, Durau de Valcoite, Henri Couturier, Gerville-Réache, Rousseau, députés, etc., etc., et, comme secrétaire général, M. Louis Henricque, délégué de Saint-Pierre et Miquelon, au conseil supérieur des colonies.

La Société, comme nous l'avons déjà exposé, a pour but d'aider l'établissement de colons dans nos diverses possessions d'outre-mer, de faciliter l'émigration et d'étudier la colonisation agricole et industrielle.

Le comité de Paris va s'occuper de centraliser au siège social tous les renseignements concernant nos colonies pour les communiquer à ses adhérents.

Nous avons sous les yeux la liste des souscripteurs et adhérents. Parmi les chambres de commerce qui ont accordé à la *Société française* leur appui moral et financier, Rouen, Abbeville, Cambrai, viennent en tête. Nous regrettons de devoir constater, cette fois encore, que faute d'un budget spécial la chambre de commerce de Roubaix ne peut concourir au succès de cette œuvre utile.

Deux fabricants de Roubaix se trouvent parmi les membres adhérents. Nous les félicitons en souhaitant que leur exemple soit suivi, et dans ce but, nous rappelons les principaux passages des statuts de la *Société française* :

« La Société a pour but de développer le nombre des établissements commerciaux français à l'étranger. »  
« A cet effet, elle donne aux jeunes gens qui posséderont des litres suffisants, des bourses de voyage, des passages gratuits, et leur fait des avances pécuniaires. Elle facilite, par des recommandations, leur placement à l'étranger. »  
« Tous les débours consentis par la Société devront lui être remboursés par les bénéficiaires dès qu'ils se jugeront en état de le faire. »  
« La Société comprend des membres fondateurs, des sociétaires et des membres adhérents. »  
« Tout donateur d'une somme de 1,000 fr. est membre fondateur de la Société. »  
« Tout souscripteur d'une cotisation annuelle de 100 fr. est sociétaire. »  
« Tout souscripteur d'une somme annuelle de 20 fr. est membre adhérent. »

### DÉPARTEMENTS

**Lyon.** — La Faculté de médecine a été hier le théâtre d'un scandale regrettable. On allait procéder à un examen, lorsque le docteur Tripiet, président du jury, ayant déclaré que la question que se proposait de poser le docteur Berne était absurde, une discussion des plus vives s'en est suivie. On ne sait encore quelles suites seront données à cette affaire.

Dans la première séance du conseil municipal de Lyon, qui a eu lieu hier, on a émis un vœu demandant l'amnistie complète pour tous les délits politiques et de presse.

Dans la même séance, la majorité du conseil a réclamé la révision entière de la Constitution.

Le préfet du Rhône a immédiatement demandé au ministre son avis sur l'annulation de ces vœux.

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 29 mai, minuit 40.  
La pression barométrique est de 760 mm à Perpignan.  
761 à Rochefort.  
771 à Besançon.  
766 à Dunkerque.  
La pression est uniforme sur la France.  
Haute de 2 mm sur Valentin.  
Basse de 3 mm sur Biarritz.  
— 1 — Brest.  
— 1 — Nice.  
— 2 — Perpignan.  
Temps probable : vent des régions Est, temps beau.  
Baisse de température.

### FAIRES MILITAIRES

Au ministère de la guerre, on vient de décider que les officiers d'infanterie, pendant qu'ils seront de service, porteront l'écharpe rouge terminée par deux glands d'or.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ROUBAIX

On annonce aujourd'hui, que la protestation de MM. Moreau, Meurant, etc., contre les élections municipales de Roubaix, n'aura pas été admise le 20 juin par le conseil de préfecture.

La situation est toujours la même. Les protestataires recherchent des faits et des témoignages pouvant justifier leur demande d'annulation du scrutin du 11 mai. Ils n'y réussissent pas et n'y réussissent pas, car jamais élections n'ont été plus loyales et plus régulières.

Vente publique de laines. — La prochaine vente publique de laines, blouses et déchets, aura lieu le 19 juin prochain, dans le local de la Bourse de Roubaix.

Les quantités à exposer devront être annoncées au courtier-vendeur, M. E. Dechaenax, pour le samedi 14 juin, et la marchandise rendue dans les gorges dans son lit ; sa femme gisait à côté de lui, la gorge ouverte.

### NOUVELLES DU JOUR

Paris, 28 mai.  
**Mouvement diplomatique**  
Au ministère des affaires étrangères on prépare un important mouvement dans les consulats. De nombreux postes vont être créés par suite de l'accession de notre territoire dans les pays nouvellement conquis.

### Grave accident

Cent cinquante personnes ont été blessées par la chute d'une tribune pendant la représentation de combats d'athlètes à Chatham, dans la province d'Ontario.

### Le tarif douanier en Allemagne

Le conseil fédéral a été saisi d'un projet de loi tendant à modifier le tarif des douanes en augmentant les droits sur les dentelles, les broderies, les plumes pour parapluies, les eaux-de-vie, les arakés, les rhums, les liqueurs de fruits, les liqueurs médicinales, les biasses, les vins mousseux et autres vins en bouteille, les cacahouates, les chocolats, les dentelles et les broderies de soie, les boîtes à montre et les montres.

### Au Zouloland

Dix mille personnes assistaient au couronnement du roi Diazulu.

### Les Boërs ont juré de protéger tant qu'ils observeront les conditions convenues avec eux.

Diazulu a lancé une proclamation accordant l'amnistie générale.

### Le roi a exprimé le vif désir que la paix soit déclarée.

Il respèrera scrupuleusement la liberté fixée par le gouvernement anglais.

### Les Boërs surveilleront la conduite des affaires, et mettront à exécution les ordres de leur roi.